

Dispositifs de retenue,
marquage CE et arrêté RNER :
quels changements au quotidien ?



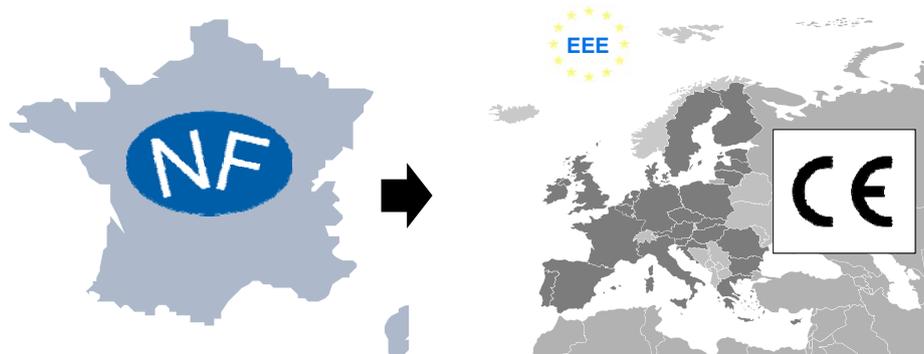
7. Impacts sur la conception des projets

Jean-Claude ALBERTO – CEREMA Méditerranée

Les impacts

un contexte réglementaire en pleine évolution

Directives européennes – règlement produits de construction - marchés publics



Les impacts

une nouvelle philosophie



NF P 98-410 à 413
NF P 98-420
XP P 98-421
XP P 98-422
XP P 98-424
NF P 98-430 à 433
XP P 98-405

Barrières GS
BHO
BN4
BN1 et BN2
BN5
DBA/GBA, LBA, MVL
Garde-corps

Corpus de normes en révision

NF EN 1317-1
NF EN 1317-2
NF EN 1317-3
XP ENV 1317-4
NF EN 1317-5
TR EN 1317-6
XP CEN/TS 1317-8

Terminologie
Barrières de sécurité
Atténuateurs de choc
Extrémités Raccordements
Attestation de conformité
Garde-corps
Système de protection du motocycliste

Complété pour la France par :
NF 058 Extrémités et raccordements

20 octobre 2016

Dispositifs de retenue, marquage CE et arrêté RNER :
quels changements au quotidien ?



3

Les impacts sur les projets

Principales modifications

- Les DR génériques ne sont pas CE :
 - → non employables pour projets neufs (cas général)
 - → employables (si NF) pour cas particuliers (absence produits CE spécifiques)
- Les Moe rédigent leurs marchés en spécifiant :
 - les performances (niveaux de retenue, largeurs devant obstacle, ASI...) / chaque section
 - les performances spécifiques (extrémités performantes, raccordements, retenue 2RM)
 - les limites de chaque section/performance (origine/fin de chaque section de DR)
 - expriment les contraintes (installation, exploitation, visibilité, etc ...)
- Les entreprises proposent :
 - Les produits CE, les raccordements et extrémités NF058
 - L'implantation des produits
- Les entreprises fournissent :
 - Les certificats CE (avant 2014), les DOP(après 2014)
 - Les notices de montage et d'installation des produits
 - Le projet complet d'implantation

20 octobre 2016

Dispositifs de retenue, marquage CE et arrêté RNER :
quels changements au quotidien ?



4

Les impacts sur les projets

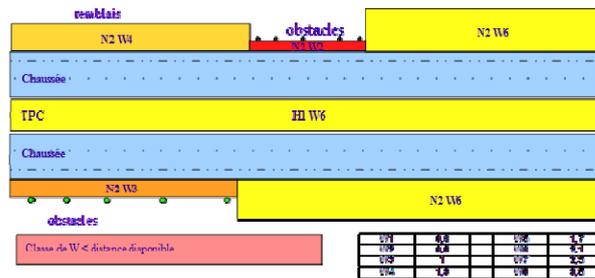
Principales modifications

- Pas de choix, ni de spécification de modèles de DR,
- Le projet s'exprime en exigence de performances et en contraintes,
- L'entreprise proposera les DR.

Avant : logique de spécification d'un produit
GSI, GRC, etc



Après : logique de prescription de performances
N2 W3 A

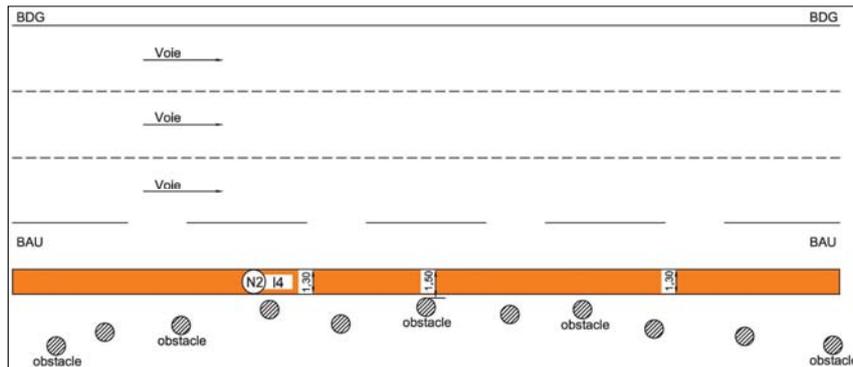


20 octobre 2016

Dispositifs de retenue, marquage CE et arrêté RNER :
quels changements au quotidien ?



5

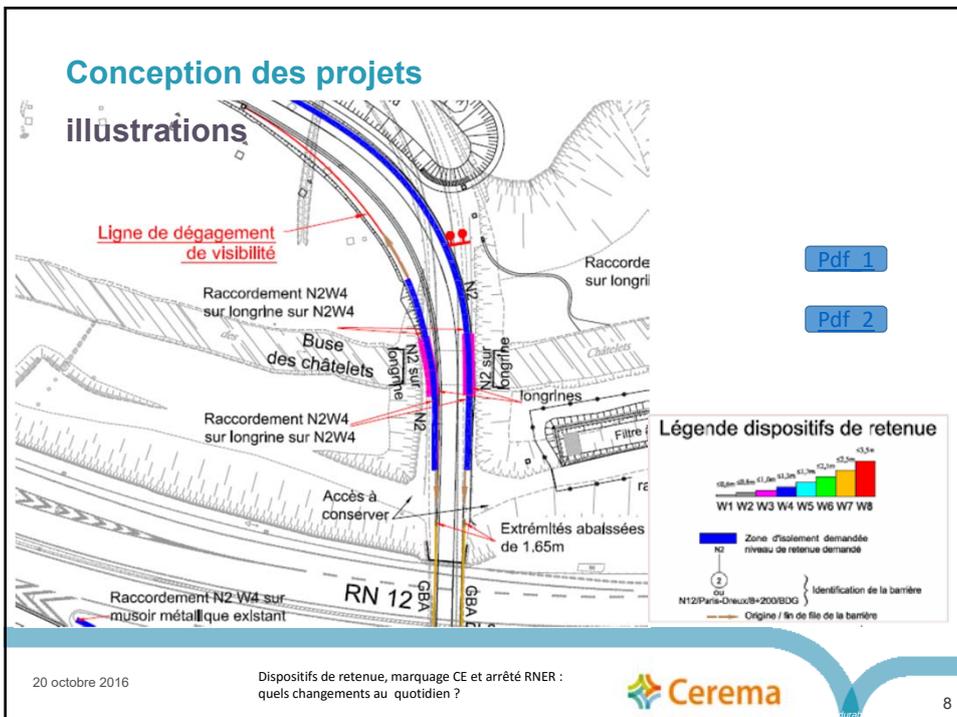
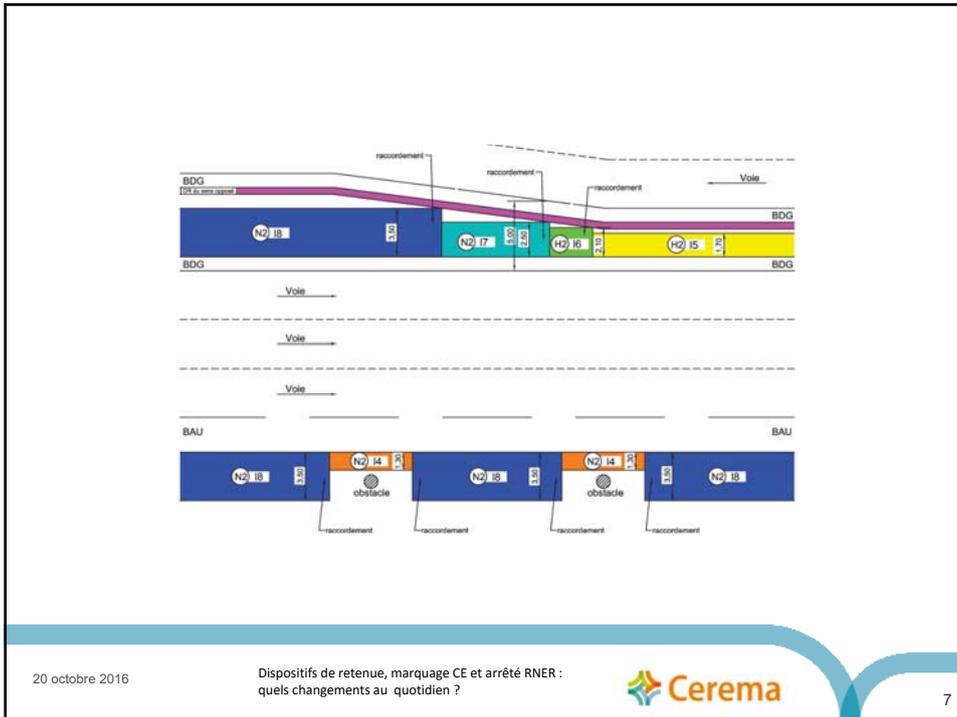


20 octobre 2016

Dispositifs de retenue, marquage CE et arrêté RNER :
quels changements au quotidien ?

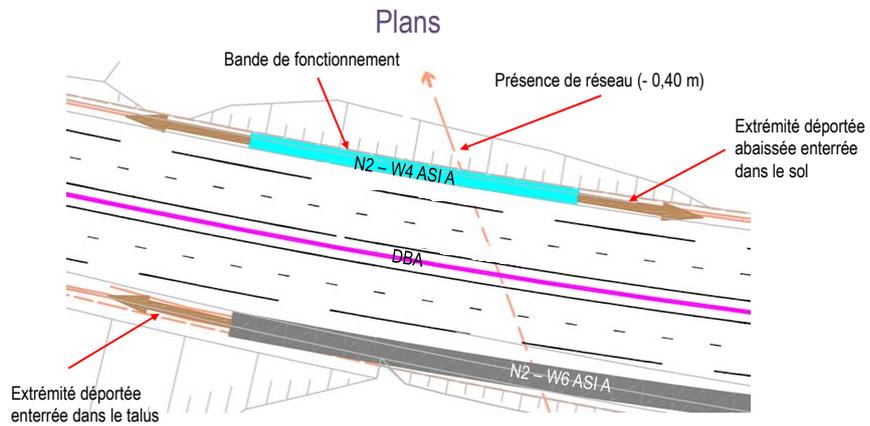


6



Conception des projets

Pièces techniques des DCE



20 octobre 2016

Dispositifs de retenue, marquage CE et arrêté RNER :
quels changements au quotidien ?



9

Conception des projets

Pièces techniques des DCE

A rendre contractuel

Zones d'implantation

Performances

Caractéristiques complémentaires

→ Pas de mention d'un modèle de produit ou d'un procédé particulier

20 octobre 2016

Dispositifs de retenue, marquage CE et arrêté RNER :
quels changements au quotidien ?

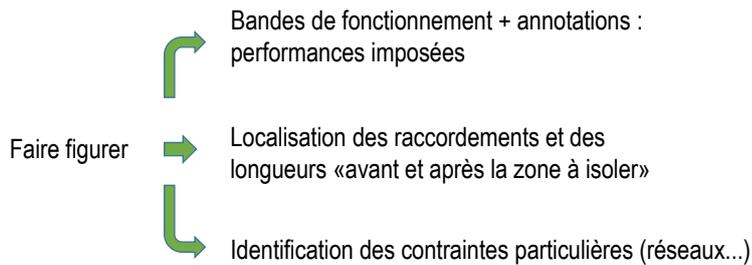


10

Conception des projets

Pièces techniques des DCE

Plans



Conception des projets

Pièces techniques des DCE

CCTP

- Insérer un récapitulatif des performances et contraintes (texte, tableau...)
 - Indiquer la définition suivante :
Les « linéaires avant / après la zone à isoler » assurent l'ancrage de la barrière et contiennent la poche de déformation d'un choc en limite de linéaire efficace.
- Ces « linéaires avant / après la zone à isoler » peuvent inclure les extrémités ou non.

Conception des projets

Pièces techniques des DCE

Bordereau des Prix (BP)

- Prix au mètre pour chaque type de barrière ;
- Prix unitaire pour chaque type de raccordement ;
- Prix unitaire pour chaque type de « longueur avant / après la zone à isoler » ;
- Prix unitaire pour chaque type de section amovible ;
- Prix unitaire pour chaque type d'atténuateur ;
- Prix unitaire pour chaque type d'extrémité.

Un « type » de DR est un ensemble de DR aux performances et caractéristiques identiques.

Mercuriale de prix à constituer !



Estimation

Conception des projets

Pièces techniques des DCE

Attestations de conformité

- **DR marqués CE** (barrières, atténuateurs de choc) :
Marquage CE à exiger dans le DCE
- **DR non marqués CE** (raccordements et extrémités dites performantes) :
Marque NF – Équipements de la Route à exiger dans le DCE

Rq : Les extrémités dites « dispositions constructives » (déportées enterrées dans un talus ou déportées, abaissées, enterrées dans le sol) ne sont pas soumises à la marque NF

Bibliographie

Le guide « Dispositifs de retenue routiers marqués CE sur OA
(de la conception de l'ouvrage à la mise en œuvre des dispositifs de retenue) »



Le guide « Dispositifs de retenue routiers en section courante
(de la conception de l'ouvrage à la réception) »



20 octobre 2016

Dispositifs de retenue, marquage CE et arrêté RNER :
quels changements au quotidien ?



15

Merci de votre attention

Jean-Claude ALBERTO

Chargé d'études et Chargé de mission Sécurité Routière

Correspondant DR – membre CNDRR

Service Sécurité et Signalisation Routières - Tél.: 04 42 24 77 58

CEREMA Méditerranée

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

<http://www.cerema.fr/>

<http://www.cotita.fr/>

20 octobre 2016

Dispositifs de retenue, marquage CE et arrêté RNER :
quels changements au quotidien ?



16